

MAIRIE D'AMPLEPUS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°4

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 22

Pouvoir(s) : 5

Absent(s) : 5

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

20/04/24

Publication le : 20/04/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le deux avril deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT, Romain COLLIER,

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : André DAMAIS (pouvoir à René PONTET), Christian LAFFAY (pouvoir à Eric LACROIX), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Jean-François TEIL), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Dimitri GIRARD (pouvoir à Romain COLLIER)

Le ou les membres absent(s) : André DAMAIS, Christian LAFFAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Dimitri GIRARD

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°4 du 29/09/2015 portant « personnel communal – refonte du tableau des effectifs – création des emplois » ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, affaires générales réunie le 18/03/2024 ;

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal **APPROUVE** la modification ci-après du tableau des effectifs :

Création d'un emploi **d'agent d'entretien et d'hygiène bâtiments divers** à temps non complet de 24h hebdomadaire éligible aux grades du cadres d'emplois d'adjoint Technique. Cet emploi pourra être pourvu par un contractuel et notamment sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 2 avril 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

